

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6ème jour du mois de mars à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Loïc BROUSSEY.

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

M. Loïc BROUSSEY, M. Jean CAILLET, M. Christophe CAURIER, Mme Christelle DURU, Mme Magali GRUDÉ, Mme Annick GUÉRAULT, Mme Sonia LOISEAU, M. Pascal MAUGEAIS, M. François PALUSSIÈRE, Mme Chantal PHELIPOT, M. David POMMIER, M. Laurent THEBAUD.

Étaient absents excusés les conseillers municipaux suivants :

Mme Morgane GUEGUEN, Mme Rachelle TORCHY.

Mme Annick GUERAULT a été élue secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-01-01 : Séjours organisé par le Collège Saint Martin de Montsûrs

Le Maire relate le message électronique reçu du Collège Saint Martin de Montsûrs qui organise des séjours linguistiques auquel participent des élèves Châlonnais. Le Collège demande une participation par élève participant au voyage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, refuse à l'unanimité de verser une participation financière aux familles dont les enfants Collégiens ou Lycéens participent aux séjours organisés par les Collèges et Lycées.

(Résultat du vote : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0)

Délibération n° 2023-03-02 : Tarifs de location de la salle des fêtes pour les agents travaillant pour la Commune

Le Maire propose aux Conseillers Municipaux de faire bénéficier aux agents Communaux résidant hors Commune des tarifs de la location de la salle des fêtes réservés aux Châlonnais.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, décide d'adopter les mêmes tarifs que pour les Châlonnais.

(Résultat du vote : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0)

Délibération n° 2023-03-03 : Création d'un poste Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe

Le maire expose qu'un agent bénéficie d'un avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe. N'ayant pas de poste à ce niveau, il est nécessaire de le créer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote décide de créer un poste d'agent technique principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} octobre 2023 sans changement du temps de travail.

(Résultat du vote : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0)

Commission Communication

La commission s'est réunie pour le choix du nom de la salle des fêtes. Quatre noms ont été sélectionnés.

Un sondage sera fait via panneau pocket pour définir le nom définitif.

Commission Travaux

– Point sur le cimetière

Deux devis sont présentés. Le devis de M. Kylian GRUDE a été retenu. Voir avec le logiciel Berger Levraut pour la cartographie.

– Point sur la salle des fêtes tableau électrique, coffret multiprise

Trois devis sont présentés. Le devis de l'Entreprise POUTEAU a été retenu.

– Mur de la Mairie

Le Conseil propose de le refaire dans le cadre de l'aménagement de la deuxième partie du bourg.

– Aménagement 30 rue Principale

Deux propositions d'aménagement ont été consultées. COP LOGIS et MEDUANE HABITAT. COP LOGIS a été retenu. Un rendez-vous sera pris pour que le projet prenne forme.

– Entretien de la voirie

Une consultation sera faite auprès de trois Entreprises pour le curage des fossés et le point à temps.

Informations et questions diverses

Adhésion fourrière Départementale de la Mayenne

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'adhésion à la fourrière départementale de la Mayenne pour l'année 2023.

Séance levée à 22h30

Secrétaire de séance
Annick GUERAULT



Le Maire
Loïc BROUSSEY

